



**VIGNETTES DE STATIONNEMENT – RÉSIDENTS (Village Suisse et CÉGEP)
Pour les rues du Village-Suisse, Beauséjour, Coderre, Leblanc et Mayrand**

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Coût : Gratuit

Profil du résident

Nom

Adresse à domicile

Téléphone

Courriel

Information sur le véhicule

Numéro de plaque

Modèle

Marque

Année

Documents à fournir

Veillez fournir une copie d'une preuve de résidence valide (permis de conduire ou autre pièce justificative) et du certificat d'immatriculation du véhicule.

Envoi des documents

Veillez faire parvenir le formulaire complété et les documents par courrier à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Section Revenus
75, rue Saint-Jacques
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2J8

Ou les déposer dans la boîte à courrier situé au 75 rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Signature du demandeur

Date de la demande (aaaa-mm-jj)

Espace réservé au Module Revenus

Preuve de résidence valide fournie (permis de conduire ou autre pièce justificative)

Numéro de la vignette attribuée : _____

Demande traitée par : _____ **Date :** _____